

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2025/028**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025  
Reçu en préfecture le 25/06/2025  
Publié le  
ID : 023-200085314-20250604-D202528-DE



**SEANCE DU 04 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 17  
Présents : 11  
Représentés : 1  
Votants : 11  
Abst. : 0  
Exprimés : 12  
Oui : 12  
Non : 0

**Présents :**

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,  
MM. ROYERE Joël, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

**Excusés :** ROYERE Julie, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, MARGOT Emmanuel

**Absente :** LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie

**Pouvoirs :** M. MARGOT Emmanuel donne pouvoir à Mme SALADIN Christine

**Secrétaire de séance :** M. DURUDAUD Patrick

**OBJET : Décision modificative numéro 1 pour augmenter la prévision à l'article 673**

Monsieur le Maire explique que les crédits ouverts à l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieurs), du budget principal 2025 sont insuffisants.

Il propose d'augmenter les crédits ouverts à hauteur de 7000 € qui seront pris sur l'article 61558 (entretien autres biens mobiliers).

| INTITULES DE S COMPTES                    | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES |                 | AUGMENTATION DES CREDITS |                 |
|-------------------------------------------|----------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
|                                           | COMPTES                    | MONTANTS (€)    | COMPTES                  | MONTANTS (€)    |
| Entretien autres biens mobiliers          | 61558(011)                 | 7 000.00        |                          |                 |
| Titres annulés (sur exercices antérieurs) |                            |                 | 673(67)                  | 7 000.00        |
| <b>DE PENSES - FONCTIONNEMENT</b>         |                            | <b>7 000.00</b> |                          | <b>7 000.00</b> |

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal ont validé la décision modificative et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

Le Maire,  
Joël ROYÈRE

La secrétaire de séance,  
Patrick DURUDAUD

Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le



ID : 023-200085314-20250604-D202528-DE